



# La vérité des historiens

**Loin des polémiques du monde politique, les historiens flamands et francophones tordent le cou aux idées reçues : ils dévoilent les vraies motivations des collabos flamands, ou encore le profil inattendu de la collaboration armée francophone.**

Par **Olivier Rogeau**

**F**rustrant pour les historiens : le thème de la collaboration en Belgique pendant la Seconde Guerre mondiale refait régulièrement surface dans le jeu politique sous forme de déclarations, d'incidents ou de polémiques qui ne font pas, déplorent-ils, avancer la connaissance de cette période sombre de l'Histoire dans l'opinion publique. En septembre 2010, Bart De Wever qualifiait de « mythe wallon » l'idée selon laquelle la collaboration serait un phénomène essentiellement flamand. En pleine négociation politique, cette sortie du patron de la N-VA avait rajouté de l'huile sur le feu communautaire. De même, la semaine dernière, le nouveau ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), déclenche la première polémique du gouvernement Michel en affirmant que ceux qui ont collaboré avec les Allemands « avaient leurs raisons ».

Tollé dans l'opposition, demandes de clarification, nouvelles étincelles à propos de la présence, en 2001, du même Jambon au 50<sup>e</sup> anniversaire du Sint Maartensfonds, association fondée par d'anciens combattants du front de l'Est. Dans la foulée, le secrétaire d'Etat à l'Asile et aux Migrations, Theo Francken (N-VA), polarise les foudres pour avoir assisté, le week-end précédent, au 90<sup>e</sup> anniversaire de Bob Maes, ancien collaborateur condamné après la guerre. En marge du psychodrame parlementaire, au cours duquel on a vu un président du CDH traiter un député MR de « collabo », les réactions politiques et médiatiques révèlent à quel point Flamands et francophones portent toujours un regard divergent sur la collaboration entre 1940 et 1944.

### **Au-delà des manipulations et diabolisations**

Si l'amnistie des collaborateurs n'est plus revendiquée dans les grandes formations politiques flamandes, N-VA comprise, le débat reste passionnel et émotionnel, au détriment d'une vision historique des faits. Mais si le nord et le sud du pays n'ont pas forgé une mémoire commune de la collaboration,

les historiens francophones et flamands, eux, s'accordent désormais sur l'essentiel. « Depuis une vingtaine d'années, il y a un très large consensus parmi nous, marqué par la publication de plusieurs travaux de référence », confirme Chantal Kesteloot, historienne au Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines (Ceges). De quoi espérer qu'au-delà des manipulations et diabolisations, le résultat de ces recherches serve le débat public.

Quelques chiffres pour fixer l'enjeu : à l'issue de la guerre, entre septembre 1944 et fin 1949, 405 000 dossiers sont ouverts pour faits de collaboration. On en a immédiatement retiré les quelque 58 000 travailleurs volontaires, qui n'ont pas été poursuivis. Sept dossiers sur dix (228 000) sont classés sans suite, 15 % (59 500) débouchent sur un non-lieu et 14 % (57 000) entraînent des poursuites pénales. Finalement, 53 000 citoyens belges sont condamnés pour collaboration : 1 247 sont condamnés à mort (et 1 693 par contumace), dont 242 seront effectivement exécutés (238 hommes et 4 femmes) ; et 1 839 sont condamnés à la perpétuité (et 501 par contumace). Parmi les exécutés, la célèbre Irma Laplasse, symbole des excès de l'épuration pour une partie de la Flandre ; ou encore Victor Matthijs, patron en titre de Rex pendant l'Occupation, et José Streel, idéologue du mouvement. Plus de 43 000 Belges perdent leurs droits civiques et politiques dans le cadre de l'épuration, tandis que des milliers d'ex-collaborateurs fuient en Allemagne, en France, en Espagne, en Afrique du Sud, en Amérique latine...

Les données qui figurent notamment dans le livre de Luc Huyse et Steven Dhondt (*La répression des collaborations 1942-1952 : un passé toujours présent*, Crisp, 1993) et dans celui dirigé par José Gotovitch et Chantal Kesteloot ●●●

●●● (*Collaboration, répression, un passé qui résiste*, Labor, 2002) confirment que l'intensité de la répression a été la plus forte dans les premiers mois qui ont suivi la Libération. « Plus on a été condamné tôt, plus la sanction de la Justice risquait d'être lourde, en raison du climat populaire, constate Chantal Kesteloot. Les industriels, eux, ont été sanctionnés tardivement, vu la complexité des dossiers. Leur contribution était jugée nécessaire au redressement du pays. » La sortie de la version originale néerlandaise du livre de Huyse et Dhondt n'est pas passée inaperçue dans les milieux nationalistes flamands : « On nous a reproché d'occulter, derrière les chiffres, la réalité de milliers de drames personnels, se souvient le so-

ciologue Luc Huyse. Cela dit, il n'y a pas de gestion idéale de l'épuration. Chasse aux sorcières ou répression "contenue", amnistie ou pas, certains aspects de la collaboration remontent épisodiquement à la surface. »

### 62% des condamnés sont des Flamands

Les travaux des historiens permettent néanmoins de tordre le cou à certaines idées reçues. Parmi elles, celle selon laquelle les poursuites ont été beaucoup plus systématiques en Flandre qu'en Wallonie. L'étude des extraits de jugements et d'arrêts révèle l'inégalité des poursuites et des peines d'un arrondissement judiciaire à un autre, mais pas d'une communauté linguistique à une autre. « Quelque 62 % des condamnés sont des néerlandophones, indique Chantal Kesteloot. Or les Flamands représentent, à l'époque, 56 % de la population du pays. La surreprésentation flamande dans les condamnations n'est donc pas énorme. »

Le déséquilibre nord-sud est toutefois nettement plus flagrant si l'on ne prend en considération que la seule collaboration politique. Dans ce cas, qui exclut les collaborations militaire et économique, 72 % des condamnés sont néerlandophones. Et pour cause : une part considérable de l'élite politique et intellectuelle flamande est mêlée à la collaboration ; côté francophone, le phénomène est marginal. Pendant l'Occupation, le poids du Vlaams Nationaal Verbond (VNV), le mouvement nationaliste de Staf De Clercq, qui a absorbé le Verdinaso et le Rex flamand, est énorme. Fort de ses 50 000 membres, c'est un parti de masse, enraciné dans la société. Un bourgmestre de guerre sur deux, dans les communes flamandes, est un VNV. Côté francophone, Rex, le parti de Léon Degrelle, électoralement plus puissant que le VNV en 1936 (21 sièges à la Chambre contre 16), a perdu, dès 1939, la plupart de ses élus.

L'occupation allemande est vue par les dirigeants du VNV comme l'occasion de sortir la Flandre du cadre belge et d'en faire un Etat indépendant sous la protection du Troisième Reich. Pendant la guerre, le VNV s'enfonce de plus en plus dans la collaboration, mais sera débordé par des groupes flamands plus extrémistes et plus appréciés par l'occupant, en

particulier la De Vlag, de Jef van de Wiele, *gauleiter* de Flandre par la volonté de Hitler. Après la Libération, Hendrik Elias, chef du VNV depuis la fin 1942, écrira en prison divers travaux historiques sur le mouvement flamand, dans lesquels la Volksunie puisera ses visions fédéralistes.

### Un engagement idéologique

L'historien Bruno De Wever, frère du président de la N-VA, a consacré, il y a vingt ans, sa thèse de doctorat à l'histoire du VNV (*Greep naar de macht. Vlaams-nationalisme en Nieuwe Orde. Het VNV 1933-1945*). Il a établi clairement que ce parti nationaliste a opté dès ses origines pour le fascisme. Cette conclusion a contribué à remettre en cause l'approche « romantique » développée par les milieux nationalistes flamands dans les années 1950 à 1980. « A l'époque, l'histoire de la collaboration en Flandre était écrite par ces milieux, rappelle Chantal Kesteloot. Ils propageaient l'idée d'un engagement dans la collaboration par idéal nationaliste, par souci d'obtenir ce que l'Etat belge n'avait pas accordé au mouvement flamand. En réalité, cette image de l'idéaliste flamand égaré cache souvent un engagement antidémocratique. »

En 2012, la thèse de doctorat d'Aline Sax, à l'université d'Anvers (publiée chez Manteau sous le titre *Voor Vlaanderen, Volk en Führer*) a éclairé les motivations des collaborateurs flamands. L'historienne a épilé les dossiers pénaux de la justice militaire. Dans leurs témoignages, les détenus pour faits de collaboration ne se cachent pas derrière leur identité

flamande pour mettre en œuvre leur stratégie de défense. Certains évoquent des motivations personnelles, mais dans les deux tiers des cas, leur discours révèle un engagement idéologique profond : la fidélité à l'Allemagne nazie et au führer.

En Wallonie, les anciens collaborateurs et combattants du front de l'Est n'ont pas disposé, comme en Flandre, d'une structure d'accueil ou d'une écoute qui prenne en compte leurs intérêts et justifie leur engagement. « Pas d'équivalent francophone du Sint Maartensfonds, note Chantal Kesteloot. Mis au banc de la société, les rexistes et autres collaborateurs se sont cachés, ont quitté leurs villages. Beaucoup de condamnés ont éprouvé des difficultés à se réinsérer dans la société. En revanche, Hergé, Henry Bauchau ou encore Henri Storck, le père du cinéma documentaire belge, personnalités dont l'attitude pendant la guerre n'était pas dénuée d'ambiguïtés, ont surnagé et ont bénéficié d'une forme de compréhension dans le monde francophone. »

### De plus en plus d'ouvriers

La perception francophone d'une Wallonie plutôt résistante et d'une Flandre largement tournée vers la collaboration doit être nuancée. Certes, les historiens ont montré que la Résistance et la presse clandestine sont des phénomènes essentiellement francophones. Mais en 2008, une jeune historienne, Flore Plisnier, a publié une étude scientifique qui révèle à quel point aucune sphère socio-culturelle belge n'a été à l'abri de la tentation collaborationniste. Dans son livre, *Ils ont pris les armes pour Hitler* (Cegesoma), l'historienne signale que la collaboration armée a attiré d'abord des idéalistes issus de la bourgeoisie catholique anticommuniste, puis, à partir de 1942, de plus en plus d'ouvriers des régions industrielles du sud du pays, en particulier du Hainaut. « Jeunes ouvriers et marginaux sont poussés à la collaboration militaire, paramilitaire et policière par la misère, le lucre, l'opportunisme, mais aussi les réquisitions de l'occupant pour le travail obligatoire », explique Flore Plisnier. Le déclin des motivations

politiques va de pair avec le caractère de plus en plus criminel et crapuleux des menées rexistes en 1943-1944, quand de véritables bandes se mettent à piller et à tuer dans certaines communes.

Voilà qui explique, selon Bruno De Wever, « pourquoi si peu d'historiens travaillent sur la collaboration en Belgique francophone ». D'après le professeur d'Histoire à l'université de Gand, « la collaboration en Flandre présente un beaucoup plus grand intérêt, car elle se situe au cœur du nationalisme flamand, qui reste une force vive après la Seconde Guerre mondiale. A l'époque, le mouvement flamand au sens large a fait sien la défense de la collaboration, via la justification et la dissimulation. En revanche, l'histoire du rexisme s'achève, en Belgique, en septembre 1944, et aucune force politique ne s'est revendiquée de cette filiation ».

L'une des clés d'explication de la timidité des scientifiques francophones à propos de la collaboration en Wallonie réside sans doute aussi dans la dimension hypertrophiée prise par Degrelle dans l'imaginaire populaire. Les historiens du sud

du pays ne se sont pas pour autant désintéressés du rexisme, même si les synthèses produites sont de valeur inégale. Toutefois, il est vrai que l'étude de référence majeure sur le rexisme de guerre est due à un chercheur britannique, Martin Conway. Dans *Degrelle, les années de collaboration* (Quorum, 1994), Conway met en relief l'isolement progressif dans lequel s'enfonce le rexisme, qui perd son pouvoir d'attraction d'avant-guerre. Degrelle lui-même délaissera son mouvement au profit de l'option militaire. ● O.R.

# Pourquoi la Belgique ne veut pas vider l'abcès

**Septante ans après la Seconde Guerre mondiale, le thème de la collaboration reste de la dynamite. Alors que d'autres pays ont fait leur introspection, la Belgique n'y parvient pas. Au lieu de cela, les politiques convoquent l'Histoire en fonction de leur position et de leurs émotions. Analyse.**

Par **Laurence van Ruymbeke**

**L**a mémoire ne filme pas, la mémoire photographie. » L'écrivain tchèque Milan Kundera n'aurait pu mieux dire à propos de la séance de rentrée très chahutée que le Parlement fédéral a offerte aux yeux ébahis des citoyens, le 14 octobre dernier. Tandis que le frais émoulu Premier ministre Charles Michel tentait de prendre la parole pour présenter sa déclaration de politique gouvernementale, plusieurs députés francophones le sommaient de s'expliquer sur le comportement de son jeune secrétaire d'Etat Theo Francken (N-VA). Quelques heures plus tôt, l'information selon laquelle celui-ci avait participé à l'anniversaire de Bob Maes, ancien collaborateur et jugé comme tel, s'était répandue comme une traînée de poudre. Le gouvernement le couvrirait-il ? Le secrétaire d'Etat pouvait-il légitimement continuer à occuper son poste ? Charles Michel allait-il réagir ? Depuis lors, le Premier ministre a redit sa condamnation de la collaboration. Et l'intéressé s'est excusé.

L'épisode n'en a pas moins remis en lumière la marque au fer rouge laissée dans la mémoire collective par l'épisode de la collaboration durant la Seconde Guerre mondiale ; l'image peu nuancée que beaucoup en ont gardée, avec les « bons » francophones d'un côté, et les « mauvais Flamands » de l'autre ; et le fossé qui sépare les uns et les autres sur le sujet.

## Ne pas instrumentaliser l'Histoire

« Les politiques ont une tendance presque naturelle à utiliser l'Histoire à leur profit, au détriment des autres, soupire un écologiste. Ils devraient relire le travail des historiens. Et ne pas instrumentaliser l'Histoire. » Les faits sont établis. Depuis des lustres, les historiens se sont penchés sur le dossier de la collaboration, l'étudiant dans chacun de ses sombres méandres. Après la guerre, 400 000 dossiers ont été traités en deux ans en Belgique. Des condamnations, jugées cohérentes, ont rapidement suivi, frappant au nord et au sud du pays. Mais de cela, de la vérité de l'Histoire, il n'a guère été question dans les travées du Parlement, secouées par des ondes d'indignation et d'émotion.

Or, on ne peut s'ôter de la tête que ce raffut parlementaire, s'il était porté par cet élan d'indignation sincère et de profonde émotion, visait aussi à fragiliser le MR dans ses premières heures de vie gouvernementale. Quitte à tomber

dans le piège de l'anachronisme, en relisant avec les yeux d'aujourd'hui les faits d'hier. « Il n'y avait pas de volonté, dans le chef des francophones de l'opposition, de rechercher la vérité de la collaboration, mais uniquement de dénoncer l'autre », résume le politologue Pierre Verjans (ULg). D'enfermer les Flamands dans l'image d'un peuple fascisant. Et, pour d'aucuns, de se donner bonne conscience à moindre frais. A force de taper sur le même clou, « on finirait par croire que les francophones cherchaient à cacher en montrant », suggère Jérôme Jamin, professeur de sciences politiques à l'ULg.

Mais cacher quoi ? Une réalité peut-être dérangeante : au bord des années 1940, ils étaient nombreux à penser que le système démocratique n'était guère efficace et à trouver des vertus au système d'organisation fasciste. Des émotions insoutenables. Une situation complexe, qui devrait distinguer la collaboration idéologique de la collaboration économique, par exemple. La tâche serait ardue, certes, mais crever une fois pour toutes cet abcès de l'Histoire pourrait être sensé.

## La question de l'amnistie

Lorsqu'il était pré-formateur, en juillet 2011, Elio Di Rupo avait d'ailleurs évoqué l'idée de créer une commission d'enquête parlementaire qui se pencherait sur la question de l'amnistie, donc de la collaboration. « Le sujet n'est en aucun cas à l'ordre du jour politique », avait immédiatement précisé le PS. Le sujet, trop brûlant, était clos.

La Flandre n'était même plus demandeuse, alors que certains partis du nord du pays avaient réclamé cette amnistie

jusqu'à la fin des années 1990. Entre-temps, entre autres gestes forts, le parlement flamand avait voté une résolution en 2002, dans laquelle tant les faits de collaboration que les dérives de la répression qui avaient suivi étaient condamnés. Pragmatique et peut-être influencée par l'Allemagne qui avait elle-même réalisé un travail d'introspection, la Flandre semble sinon en paix, du moins au clair avec son passé (*lire l'interview en page 46*).

Rien de semblable côté francophone, où prévaut sans doute le modèle de la France, incapable d'assumer sereinement le régime de Vichy. « Les francophones sont dans une posture d'accaparement de la mémoire et de dénonciation facile », relève Pierre Verjans.

Du coup, nul, au sud du pays, n'est demandeur d'un travail historique réalisé par une commission non suspecte de parti pris. « Cela n'apporterait pas grand-chose, estime le député Francis Delpérée (CDH). Les faits sont connus. Le problème, c'est l'interprétation qu'on en donne. Il faut que le temps passe, c'est la seule solution. » On sent bien que la crainte, côté francophone, est que cette hypothétique

commission d'enquête établisse les raisons de la collaboration, et, du coup, la banalise. « Il ne doit pas être question de remettre cette question sur la table : cela reviendrait à moins condamner la collaboration », avance ainsi le chef de groupe MR Denis Ducarme.

Personne, à vrai dire, ne semble avoir intérêt à ce que ce

travail historico-politique se réalise. La situation actuelle permet par exemple tant à la N-VA qu'au PS de conserver et satisfaire leur arrière-ban en campant sur leurs positions. « Personne n'a d'ailleurs proposé d'avancer dans la réflexion historique ou de lancer un projet de lutte antifasciste », relève Jérôme Jamin.

Les grands perdants de l'épisode de la semaine dernière, au Parlement, sont ceux qui rêvent d'un Etat serein et pacifié. Toute la question est désormais de savoir si les tenants d'une réconciliation belgo-belge sont encore assez nombreux, ou si l'on en est déjà à l'ère de la post-Belgique. ● ● ●

GEOFFREY GRANDJEAN

## « Les Flamands sont plus au clair avec leur passé »

En relançant le débat sur la collaboration, les francophones se présentent comme unis et vertueux. Mais ne sont pas prêts à s'interroger sur leur passé.

Les explications de Geoffrey Grandjean, chargé de cours en sciences politiques à l'ULg.

### Le Vif/L'Express : Comment analysez-vous l'exploitation du thème de la collaboration dans le débat politique ?

↳ **Geoffrey Grandjean** : La mémoire contribue à forger l'identité d'un groupe. Aller chercher des éléments d'Histoire permet aux francophones de se donner une identité, de se définir, d'abord comme groupe. Ensuite, en pointant « le mal » dans l'autre camp, comme vertueux puisque la majorité des francophones n'a pas collaboré avec l'ennemi pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est une manière de montrer qu'ils défendent des valeurs positives, comme la Résistance, sans aller fouiller dans leur propre passé. Leurs prises de parole leur permettraient aussi de se définir comme Belges, alliés contre un danger qui menace le pays. Mais il est paradoxal de promouvoir une Belgique unie en menant des débats aussi clivants. Comment défendre une certaine valeur patriotique – Benoît Lutgen, le président du CDH, a évoqué « l'honneur de la Belgique » – tout en s'opposant de front à un parti qui représente un tiers de l'électorat flamand ?

### Pourquoi les francophones refuseraient-ils de revisiter leur passé ?

↳ Parce qu'on n'y trouve pas que des éléments glorieux. Les francophones ne souhaitent pas en reparler pour ne pas donner de mauvais exemples et pour ne pas faire resurgir d'émotions négatives. Dans certaines familles, touchées par la répression qui a suivi la fin de la guerre, on a tu ces événements. Et personne n'a envie de remuer cela. La mémoire, ce sont des souvenirs, mais aussi des oublis. En oubliant certaines choses, on évalue le passé dans la perspective du présent et de l'avenir. Les Flamands, eux, paraissent plus conscients des aspects positifs et négatifs de leur passé. Ils ont d'ailleurs fait des déclarations publiques très claires sur le sujet : en 2000, par exemple, lors du Pèlerinage de l'Yser, le fils d'un collaborateur, Frans-Jos Verdoodt, avait publiquement demandé pardon pour les excès de la collaboration. Les Flamands sont peut-être aussi plus pragmatiques et plus réalistes que les francophones et

jouent moins que ces derniers sur les émotions et les valeurs symboliques. Côté francophone, dès qu'on touche à ce sujet, les émotions remontent à la surface. L'ouverture des archives de la guerre (*lire page 48*) permettrait de dépassionner les débats et, face à des données historiques incontestables, de

prendre un certain recul. Tant que ces archives restent inaccessibles, en revanche, on reste dans l'imaginaire, ce qui alimente un cercle vicieux.

### L'idée de créer une commission d'enquête parlementaire sur la collaboration : judicieuse ?

↳ On pourrait effectivement ouvrir le débat dans une commission parlementaire ou dans un autre lieu de ce genre, en donnant au préalable des garanties, par exemple sur le fait qu'il n'y serait pas question d'amnistie. Certains estiment qu'un tel travail serait inutile parce qu'aucun consensus entre communautés ne pourrait être atteint. Peut-être. Mais au moins, chacun pourrait s'exprimer sur la question et, ainsi, désamorcer le conflit. Dans d'autres pays, on a vu que des

mécanismes de gestion du passé comme ceux-là ont permis d'envisager le passé plus sereinement. Rien qu'en parler à partir des travaux d'historiens ferait déjà du bien.

### N'y avait-il, à vos yeux, aucune bonne raison de vilipender l'attitude du secrétaire d'Etat N-VA Theo Francken, après qu'il a participé à la cérémonie d'anniversaire de Bob Maes, ancien collaborateur ?

↳ En Belgique, les personnes qui se sont rendues coupables de collaboration avec l'ennemi ont été condamnées sur le plan pénal et ont encouru soit une peine de prison, soit des sanctions financières. L'argument, brandi par certains, selon lequel on ne pourra jamais effacer par la voie pénale le mal commis du fait de la collaboration me pose question. Car dans notre système judiciaire, en étant condamné, on paie pour la faute commise. Dès lors que c'est le cas de Bob Maes, pourquoi Theo Francken ne pourrait-il pas aller discuter avec quelqu'un qui a payé pour sa faute ? J'entends bien que

Theo Francken, en tant que secrétaire d'Etat, est une figure publique. Mais des parlementaires francophones laissent entendre qu'à la première peine pénale infligée aux collaborateurs doit s'ajouter une seconde sanction, morale, dont certains doivent porter le sceau jusqu'à la fin de leur vie. C'est inquit-

tant. Car si la sanction pénale ne suffit pas pour purger une peine, pourquoi le principe de double peine ne s'appliquerait-il qu'à la collaboration ? Pourquoi pas à d'autres crimes ? Ouvrir ce débat me met mal à l'aise. C'est tout notre système pénal qui serait ainsi remis en cause. •

Entretien : Laurence van Ruymbeke

## PHILIPPE MOUREAUX

# « On devrait tourner la page »

**L'ancien vice-Premier ministre critique les excès du débat sur la collaboration. Il considère l'amnistie comme « un mot tout à fait recevable ».**

**C'**est une voix dissonante dans le concert d'indignation francophone. L'historien et ancien ministre socialiste Philippe Moureaux ne considère pas l'amnistie comme un tabou. Cette opinion à contre-courant, il s'y est rallié progressivement. Mais sans jamais l'exprimer en public. Retraité de la vie politique depuis cinq mois, il livre pour la première fois le fond de sa pensée.

### **Le Vif/L'Express : Cette hystérie dans le débat sur la collaboration, la Belgique n'en sortira jamais ?**

↳ **Philippe Moureaux :** Je pense malheureusement que la société belge a une très grande difficulté à dépasser cet événement historique. Le danger, c'est de confondre les errements de certains, qui sont aujourd'hui tellement lointains que je ne vois pas comment on pourrait encore poursuivre leurs descendants, et les idées abominables qui ont mené à la catastrophe que l'on sait. Autant je suis d'une extrême fermeté sur la condamnation des idées, autant je n'aime pas que l'on en revienne toujours à ce procès de la Flandre qui a été, partiellement, un foyer de la collaboration.

### **Le problème ne provient-il pas de l'ambiguïté d'une partie du monde politique flamand, qui renâcle à condamner de façon franche la collaboration ?**

↳ Ce qui a effectivement tout perverti, du côté flamand, c'est que ceux qui défendaient l'amnistie étaient un peu équivoques quant à leur pensée. Ils ne disaient pas seulement : après trente, quarante ans, le temps est venu de tourner la page. Leur action pour l'amnistie des collaborateurs comprenait aussi des relents d'amnistie par rapport aux idées jadis défendues par ces gens. Mais les torts sont partagés, la faute vient aussi des francophones. Après la guerre, il y a eu un rejet des collaborateurs, pas toujours rationnel, mais compréhensible... Depuis, les décennies se sont écoulées. Il y a une grande

faute de la société belge de ne pas avoir réussi à tourner la page par rapport au passé.

### **Qu'aurait-il fallu faire ?**

↳ Progressivement, j'en suis venu à penser qu'on aurait pu tirer un trait. J'en ai parlé avec Hugo Schiltz, le leader de la Volksunie. On parlait de points de vue très différents. En cheminant, on arrivait à la même conclusion : il aurait

fallu solder non pas les idées du passé, mais les séquelles qui touchaient encore les personnes. D'autant qu'on a pratiqué, en Belgique, des dizaines de mini-amnisties honteuses. Moi-même, ministre de la Justice, j'ai régularisé des dossiers. Mais je disais à mes collaborateurs : surtout, il ne faut pas que ça se sache. Je n'ai pas eu le courage d'assumer cette position. C'était de toute façon inaudible à l'époque, et ça l'est encore largement aujourd'hui.

### **Vous auriez été favorable à une amnistie générale ?**

↳ Amnistie, c'est un mot tout à fait recevable. Les actes répréhensibles ne peuvent pas être poursuivis éternellement. Sauf cas exceptionnels, comme les gens qui ont participé à la Shoah. Peut-être aurait-il fallu trouver un autre mot qu'amnistie, pour éviter de braquer la population. Mais je pense en effet qu'on aurait dû être plus actif qu'on ne l'a été dans le règlement de ce passé-là.

### **Quand PS, CDH, Ecolo,**

### **FDF et PTB critiquent à l'unisson une phrase du ministre N-VA Jan Jambon (« Les collaborateurs avaient leurs raisons »), font-ils fausse route ?**

↳ Il faut s'attaquer à ce qui constitue aujourd'hui le danger, et pas toujours revenir au passé. Ces partis ont raison de dénoncer le racisme à peine caché de certains ministres N-VA. Ce que je déplore, c'est qu'on cultive parfois un raisonnement pervers : il y a eu des noirs, des collabos en Flandre, et donc la Flandre entière est noire. •

Entretien : François Brabant

# Passé de guerre verrouillé

**Accéder au dossier d'une personne inquiétée pour faits de collaboration relève du parcours du combattant pour ses proches. Ou comment la chape de plomb maintenue sur les archives de la répression alimente mythes et frustrations.**

**Q** quatre cent mille dossiers ouverts pour faits de collaboration au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Une montagne de drames personnels, de traumatismes familiaux. Quasi inaccessible aux descendants poussés par le besoin de savoir, de comprendre. De pouvoir juger sur pièces les actes de leur parent.

Septante ans après la répression, la quête de vérité reste intense. « Presque chaque jour, les chercheurs d'institutions scientifiques et d'universités sont contactés par des enfants ou des petits-enfants de collaborateurs qui cherchent de l'information sur les faits et gestes de leur père ou de leur grand-père durant la guerre », témoigne l'historien Koen Aerts, spécialiste de la question à l'université de Gand. Le Cegesoma, Centre d'études et de documentation guerre et sociétés contemporaines, enregistre ainsi deux ou trois démarches de ce type par jour.

Pluie de sollicitations, vague de déception et de frustration. Les archives répressives liées à la collaboration ne sont ouvertes qu'au compte-gouttes. Selon le bon vouloir de la justice qui veille jalousement sur les pièces du sulfureux passé. Y accéder exige de montrer patte blanche et d'avancer de très bonnes raisons. Attester d'un lien familial avec l'un

des quelque 100000 Belges impliqués dans la collaboration ne suffit pas à décrocher automatiquement le sésame.

## **Comment tourner correctement la page ?**

Les historiens ont aussi senti le vent du boulet. Pendant des décennies, ils avaient pu exploiter sans difficultés ces archives répressives. Jusqu'à ce que le collège des procureurs généraux opère un tour de vis. Par manque de personnel, par respect de la vie privée, ont plaidé les hauts magistrats. Qui pointent le risque d'ouvrir des dossiers concernant des personnes poursuivies mais jamais condamnées, ou réhabilitées ultérieurement.

Catastrophe pour les chercheurs entravés dans leurs travaux. Les historiens ont ferrailé pour reconquérir un droit de regard. Epaulés par quelques parlementaires, tous flamands, N-VA en tête. Pas un élu francophone pour relayer ce combat.

Le particulier qui n'a aucun motif scientifique à faire valoir n'a eu droit qu'à une promesse de plus grande souplesse. « L'accès des familles au dossier répressif de leurs parents reste très difficile, presque impossible », témoigne Rudi Van Doorslaer, directeur du Cegesoma. Qu'un descendant s'oppose à la consul-

tation suffit à maintenir le dossier clos pour tout le cercle familial.

Comment tourner correctement la page d'une histoire hors d'atteinte ? La logique échappe à Koen Aerts. « Celui qui craint d'ouvrir la boîte de Pandore, ou bien il aime la tension dramatique, ou bien il redoute la vérité. C'est une attitude absurde et maladroite. » Qui plus est sur un terrain historiquement miné et politiquement pourri, livré à tous les mythes et à tous les clichés. « C'est d'autant plus incompréhensible dans un pays où l'instrumentalisation de ce passé de guerre alimente largement l'affrontement communautaire et la rancune flamande à l'égard de la Belgique », déplore l'historien.

Les descendants de collabos avérés, innocentés ou réhabilités ne demandent qu'à se faire eux-mêmes une religion. A briser la chape de plomb posée sur les archives de guerre. Avec le concours des historiens, insiste Rudi Van Doorslaer : « Leur intervention en tant qu'intermédiaire pour la consultation des dossiers serait possible et nécessaire, par exemple au sein d'une cellule à mettre sur pied par les institutions scientifiques. Il y a de l'intérêt et de l'avenir du pays. » De son apaisement, aussi. Au nouveau ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), de faire sauter le verrou. ●

**Pierre Havaux**